

Mme Annick Hermann,
Département de droit public
Faculté de droit
Place Montesquieu 2
1348 Louvain-la-Neuve



INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le programme et tous les documents diffusés le jour du colloque sont imprimés sur papier recyclé. Les produits du buffet, hormis les pauses café, sont servis dans de la vaisselle à usage unique en plastic biodégradable à base de maïs.

Une compensation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'organisation du colloque, incluant les déplacements des participants, sera effectuée avec le programme suisse MyClimate (<http://www.myclimate.org/>).



Crédit photographique: Michel Fautsch ©
(<http://www.michel-fautsch.be/>)

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE : 24 mars 2009

LIEU

Auditoire Doyen 31, Place des Doyens,
1348 Louvain-la-Neuve

Reconnaissance pour la formation agréée
des avocats : 6 points

Reconnaissance pour la formation agréée
des magistrats : 2 points

ACCÈS

En train : gare de LLN via la gare d'Ottignies

En voiture : un accès aux parkings Grand Place et Grand Rue sera prévu, moyennant le paiement, à l'accueil colloque, d'une carte de sortie de parking de 4 euros.

Des parkings gratuits sont disponibles en périphérie de la ville.

Un plan des parkings est accessible sur www.uclouvain.be/parkinglln.

FRAIS D'INSCRIPTION

Inscription : 85 € (repas compris ; sans les actes publiés)

Inscription : 135 € (repas compris ; avec les actes publiés chez Bruylant ; réduction de 30 % sur le prix de vente après publication)

A verser sur le compte de l'UCL n° 091-0015728-43 en mentionnant PUBL 63L1 + nom

N° de TVA (UCL) : BE 0419.052.272.

SECRÉTARIAT DU COLLOQUE

Mme Annick Hermann

Département de droit public, Collège Thomas More
Place Montesquieu 2 - 1348 Louvain-la-Neuve

Tél. : 010/47 47 11 – Fax. : 010/47 47 09

E mail : annick.anthoon@uclouvain.be

Séminaire de droit de l'urbanisme et de
l'environnement (SERES)
Université catholique de Louvain



ACTUALITÉS DU DROIT RURAL

Vers une gestion plus durable
des espaces ruraux ?

COLLOQUE INTERUNIVERSITAIRE

Louvain-la-Neuve,
Mardi 24 mars 2009

Couvrant plus des trois-quarts de la surface du territoire wallon, les espaces ruraux – terres agricoles, bois et forêts, milieux naturels – constituent tout à la fois un cadre de vie, une ressource économique et un ensemble d'écosystèmes abritant une diversité biologique exceptionnelle.

Reflet d'une interaction millénaire entre l'homme et la nature, l'espace rural connaît depuis une cinquantaine d'années une mutation radicale. L'intensification des pratiques agricoles et sylvicoles, l'extension de l'urbanisation, l'essor des activités récréatives de plein air en sont les principaux facteurs. Tout en répondant à des besoins parfaitement légitimes, ces activités contribuent à gommer les spécificités de nos paysages ruraux et provoquent un appauvrissement significatif de la biodiversité. Ceci pose la question de leur durabilité.

Depuis une trentaine d'années, la Région wallonne tente de promouvoir un meilleur équilibre entre les différentes fonctions économiques, sociales et écologiques des terres. Les acteurs publics et privés se mobilisent progressivement pour soutenir cette action. Sous la présente législation, plusieurs mesures ou réformes importantes touchant au droit de la ruralité ont été prises dans cette perspective, qu'il s'agisse de Natura 2000, des parcs naturels, de la conditionnalité en agriculture, de la protection des cultures contre les OGM ou encore du nouveau Code forestier.

Maniant avec plus ou moins d'efficacité la carotte et le bâton, le législateur wallon a mis en place un vaste éventail d'instruments, qui relèvent tantôt de la planification, tantôt de la participation, tantôt de la police administrative, tantôt du contrat, tantôt de l'action économique, sans que la frontière entre ces catégories apparaisse toujours clairement. A l'heure où la Constitution prescrit aux autorités publiques de poursuivre « les objectifs d'un développement durable » (art. 7bis), il convient de s'interroger sur la nature et la portée juridique de ces instruments nouveaux ou rénovés, dont dépendront à la fois la viabilité des activités agricoles et forestières et la qualité des espaces ruraux que nous lèguerons aux générations futures.

MATIN

Sous la présidence de Marc VERDUSSEN, professeur à l'UCL

8h30 Accueil des participants
9h00 Ouverture de la journée par Monsieur Benoît **LUTGEN**, Ministre wallon en charge de l'Environnement et de l'agriculture

Introduction par Henri **SIMONART**, Doyen honoraire de la Faculté de droit, professeur à l'UCL

A. NATURA 2000

9h30 **Les nouvelles règles relatives à la désignation et à la protection des sites Natura 2000** – Etienne **ORBAN de XIVRY**, chargé de cours invité à l'UCL, avocat

9h50 **La méthodologie de description des sites Natura 2000 et des états de conservation** – Marc **DUFRENE**, attaché scientifique au Département de l'étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) (SPW), professeur invité à l'UCL et à l'ULB

10h10 **Le point sur l'évaluation appropriée des incidences et les liens avec le régime de la responsabilité environnementale** – Francis **HAUMONT**, professeur à l'UCL, avocat

10h30 **Les liens avec l'urbanisme** – Benoît **JADOT**, chargé d'enseignement aux FUSL, premier auditeur c.s. au Conseil d'Etat de Belgique

10h50 Pause café

11h10 **Les nouvelles règles sur la gestion active des sites Natura 2000 et son financement** – Pierre-Yves **ERNEUX**, notaire

B. LES PARCS NATURELS

11h30 **La réforme du régime des parcs naturels** – Diane **DEOM**, professeur à l'UCL

C. L'AGRICULTURE

11h50 **La conditionnalité environnementale en agriculture** – Philippe **CASTIAUX**, avocat, et Charles-Hubert **BORN**, chargé de cours invité à l'UCL, avocat

12h10 **Les mesures agro-environnementales** – Charles-Hubert **BORN**, chargé de cours invité à l'UCL, avocat

12h30 questions

12h45 – 14h Déjeuner (buffet)

APRES-MIDI

Président de séance Michel **PÂQUES**, professeur à l'ULg, conseiller d'Etat au Conseil d'Etat de Belgique

D. LE NOUVEAU CODE FORESTIER

14h00 **Un nouveau Code forestier : présentation et dispositions générales** – Laure **DEMEZ**, chercheur au CEDRE (FUSL), avocat, et Jacques **SAMBON**, chargé d'enseignement aux FUSL, avocat

14h20 **Les nouvelles règles en matière de circulation en forêt** – Bernard **PAQUES**, chargé de cours invité à l'UCL, avocat

14h40 **L'inventaire, le suivi et la conservation des écosystèmes forestiers** – Isabelle **JEURISSEN** et Briec **QUEVY**, attachés au cabinet du Ministre Lutgen

15h00 Pause café

15h20 **Le nouveau régime forestier et la gestion des forêts publiques** – Jean-François **NEURAY**, chargé d'enseignement à l'ULB, premier auditeur c.s. au Conseil d'Etat de Belgique

15h40 **Les liens entre le Code forestier et le droit immobilier** – Damien **JANS**, chargé de cours invité à l'UCL, avocat

16h00 **Surveillance et sanction dans le Code forestier** – David **RENDERS**, professeur à l'UCL, avocat, Laurence **GALLEZ**, assistante à l'UCL, collaboratrice parlementaire, et Nicolas **VAN der MAREN**, assistant à l'UCL, avocat.

16h20 Questions

16h40 **Conclusion** – Robert **ANDERSEN**, professeur à l'UCL, premier président du Conseil d'Etat de Belgique

17h00 fin du colloque

La synthèse d'un article de Stéphanie MAHIEU, référendaire au Tribunal de première instance des Communautés européennes, chercheur à l'UCL, à paraître dans la revue *Aménagement* sur le thème de **la coexistence des cultures traditionnelles et OGM**, sera publiée dans les actes du colloque.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A renvoyer à Mme Annick Hermann,
Département de droit public
Faculté de droit
Place Montesquieu 2 - 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : 010/47 47 11
Fax. : 010/47 47 09
E-mail : annick.anthoon@uclouvain.be

Nom, prénom :

.....

Organisme et titre :

Adresse :

.....

Tél. / Fax. :

e-mail :

S'inscrit au colloque du 24 mars 2009
« Actualités du droit rural » et verse la somme de :
85 € Inscription
135 € Inscription + actes du colloque

Souhaite pouvoir accéder au parking Grand Place ou Grand Rue
Souhaite une facture
N° de TVA :

Souhaite une attestation comme avocat/magistrat

Verse € sur le compte n°
n° 091-0015728-43 de UCL avec mention
PUBL63L1 + nom de la ou des personnes inscrites.

Date :

Signature :